



BRAINE-LE-CHÂTEAU

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE CLÔTURE

Demandeur : la Commune de Braine-le-Château

Objet : réaménagement de voiries (chemin de grande communication n°398)

Situation : avenue Reine Astrid, place de Noucelles et chaussée d'Ophain à 1440 Wauthier-Braine

Référence cadastrale : sans numéro cadastral

Je, soussigné, Pierre MILLECAMPS, architecte communal, dûment délégué par le Collège communal de Braine-le-Château ai été chargé de procéder à la clôture d'enquête concernant la demande de permis d'urbanisme introduite par la Commune de Braine-le-Château, rue de la Libération 9 à 1440 Braine-le-Château, ayant pour objet : "réaménagement de voiries (chemin de grande communication n°398)" et relative à l'avenue Reine Astrid, la place de Noucelles et la chaussée d'Ophain à 1440 Wauthier-Braine.

Je me suis rendu à la Maison Communale le 17 février 2021 à 11h30, tel qu'indiqué par les publications préalables.

Après m'être assuré que cette enquête a été rendue publique et affichée de la manière prescrite du 18 janvier 2021 au 17 février 2021, j'ai déclaré la séance ouverte afin d'entendre les réactions des personnes intéressées.

J'ai attendu jusqu'à 12h00, heure de fin de la séance de clôture, et j'ai constaté que personne ne s'est présenté.

J'ai constaté que l'enquête publique a suscité les réactions écrites suivantes, introduites avant la clôture de l'enquête publique :

CONSIGNATION DES REMARQUES ET OBSERVATIONS :

Décompte des réactions :

- 10 lettres individuelles
- 1 lettre collective de 8 signatures
- 1 pétition de 24 signatures

Synthèse des réactions :

- demande de maintien et d'aménagement de l'îlot central au carrefour Ledecq/ Reine Astrid ;
- perte et insuffisance de places de stationnement (remarque récurrente) ;
- diverses erreurs sur les plans ;
- crainte de bruit du béton désactivé ;
- demande de mise en souterrain des réseaux aériens ;
- égouts trop peu profonds ;
- inquiétude sur l'étroitesse de la voirie projetée ;
- manque d'intérêt de la nouvelle place qui sera plutôt source de nuisances ;
- demande de prolongement du réseau de gaz ;
- future piste cyclable accidentogène devant le 62 chée d'Ophain ;
- luminaire prévu devant l'entrée du 62 chée d'Ophain ;
- demande de maintenir un accès carrossable de 6,10 m au 47 chée d'Ophain ;
- demande de permettre un double accès carrossable au 56 av. Reine Astrid ;
- nouveaux luminaires dérangeants pour les chambres à coucher ;
- limitation à 30 km/h à prévoir ;
- inquiétudes sur l'organisation du chantier ;
- contestation sur la limite de propriété au 7-8 place de Noucelles et sur l'emprise prévue à cet endroit ;
- arbre prévu au-dessus de conduites d'égout et d'eau ;
- problème d'accès aux 42 à 48 av. Reine Astrid ;
- problème de manœuvre des camions au carrefour Ledecq/Reine Astrid ;
- au lieu d'améliorer la situation, l'aménagement proposé la détériore et engendre des contraintes importantes pour les riverains et de nombreux nouveaux problèmes ;
- demande de révision du projet et d'une consultation préalable des principaux intéressés.

Les réactions sont annexées au présent procès-verbal.

Fait à Braine-le-Château, le 18 février 2021,



Pierre MILLECAMPS